

2018-1028
2018-11-28

POD-SP10

ALGICIDE LIQUIDE

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO D'HOMOLOGATION: 33283
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Poly [dichlorure d'oxyéthylène(diméthyliminio)-éthylène (diméthyliminio)éthylène]..... 10%

Contenu Net :

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Toxique pour les organismes aquatiques.

Laboratoires Buckman du Canada ltée
351, rue Joseph-Carrier
Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 5V5
1-450-424-4404

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-450-424-4404

2018-1028
2018-11-28

DÉTRUIT LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

MODE D'EMPLOI :

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 400 ml par 10,000 litres d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 150 ml par 10,000 litres d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchlorination utilisé et 24 heures plus tard, ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchlorination n'est pas employée, ajouter 600 ml par 10,000 litres d'eau de piscine.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas les réutiliser.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. L'envelopper et le jeter avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.